

NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTES 2024

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : De 9h00 à 12h00 – 13h00 à 17h00

Toute commande, qu'elle soit transmise par courrier, email, ou bien tout autre moyen, implique l'acceptation des conditions suivantes :

TARIFS :

Les prix de nos marchandises sont fixés par les tarifs en vigueur au jour de l'expédition, hors TVA. Ils s'entendent hors taxes. Nos tarifs sont soumis au taux de TVA en vigueur et sujets à révision sans préavis. Ils ne constituent pas un engagement contractuel.

ECHANTILLONNAGE :

Les échantillons sont envoyés à titre payant et ne sont ni repris ni échangés, sauf accord commercial exceptionnel et préalablement écrit.

COMMANDES :

Toute première commande doit être accompagnée d'un extrait KBIS, du numéro de TVA intracommunautaire et d'un RIB pour vérification et ouverture préalable du compte client. Les commandes peuvent nous être adressées par mail à l'adresse secretariat@geneeco-france.com. Toute modification ou annulation de commande sera impossible après le départ de tout ou partie des volumes commandés.

LIVRAISONS, FRAIS DE PORT & RECEPTION DE MARCHANDISE

A- Délais :

1 - Livraison France continentale

Délais de livraison par Messagerie : départ de nos entrepôts + 2 jours ouvrables. Ces délais sont indicatifs et tout retard ne peut donner lieu à indemnités ou refus.

2- Livraison hors France continentale

Sur devis à demander à secretariat@geneeco-france.com

B- Franco de port :

FRANCO DE PORT COURRIER OU MAIL : 450€ HT

Toute commande passée en une fois par courrier ou par mail d'un montant supérieur ou égal à 450€ HT sera franco de port 1 point France continentale.

C- TARIFS FRAIS DE PORT :

Montant de commande inférieure à 450€ HT : 35€ HT

Express : prix sur demande

D- RECEPTION DE MARCHANDISES :

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire quel que soit le mode de transport. Tout marchandise reçue doit être contrôlée en présence du transporteur et en cas d'avarie, le récépissé de transport doit impérativement mentionner de façon précise et complète les informations relatives à l'état de la marchandise et aux quantités manquantes : description détaillée et photos à joindre. Faute des mentions de ces réserves précises, aucune réclamation ne sera acceptée. Ces réserves doivent également être formulées au transporteur responsable de leur acheminement par LR+AR sous 48h. Passé ce délai, la marchandise est considérée acceptée dans sa nature, son prix et sa quantité, et la vente sera considérée parfaite. Toute livraison faite à une tierce personne voyage sous l'entièvre responsabilité de l'acheteur qui se doit de contrôler ou de faire contrôler la qualité, la quantité, les couleurs, les tailles avant toute transformation et nous signaler tout manquement dans un délai de 48 heures à compter de la date de réception de la marchandise.

E-CATALOGUES & STOCKS

Le catalogue n'est pas contractuel. Des modifications aux spécifications techniques ou quantitatives peuvent intervenir sur ces produits sans que notre responsabilité soit engagée. De légères variations de teintes ne peuvent entraîner le refus de la marchandise. La société GENECO ne pourrait être responsable en cas de rupture de stock.

F - CONDITIONS GENERALES DE REGLEMENT

Toute première livraison est obligatoirement payable d'avance. Les 3 premières commandes doivent être réglées à l'expédition de la marchandise par virement bancaire. Le délai de règlement des factures ne pourra pas excéder le délai légal (Loi LME n°2008-776 du 4 aout 2008) à savoir 30 jours fin de mois ou 45 jours, date de facture. Tout retard de paiement donnera lieu au paiement par le client de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. Conformément aux articles 441-6c. et D ; 441-5 c. tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ de frais de recouvrement. Dans le cadre d'un litige sur un ou plusieurs articles d'une facture, les articles ne posant pas problème doivent être réglés. L'intégralité de la facture ne doit donc pas rester impayée. Le non- paiement à la date d'échéance d'une seule facture, rend le solde restant de toutes les autres factures, même non échues, immédiatement et de plein droit exigibles. Dans le cas où la confiance de GENECO dans la solvabilité de l'acheteur est compromise par des actes d'exécution judiciaire vis-à-vis de l'acheteur et ou tout autre évènement prouvé, qui viole la confiance dans la bonne exécution par l'acheteur de ses obligations ou qui la rend impossible, GENECO se réserve le droit d'annuler la commande ou une partie.

GENECO conserve ses droits à toute indemnité et aux intérêts. Les factures qui ne sont pas contestées dans les 8 jours qui suivent l'envoi, seront considérées comme acceptées. Si le client annule la commande, GENECO se réserve le droit de faire respecter le contrat sinon le client sera redevable d'une indemnité équivalente à 30% du prix de vente. Pour toutes les marchandises personnalisées ou pour toutes les commandes spéciales, le prix intégral sera redevable, sans préjudice de GENECO à d'autres dommages supplémentaires à recouvrer. En cas de force majeure nous conservons le droit d'annuler les commandes ou partie de commande non exécutées, sans que cela puisse donner lieu à une indemnité. Si nous ne faisons pas usage de notre droit d'annulation, l'acheteur ne peut invoquer ces circonstances et est tenu à l'exécution du marché aux conditions convenues. Sont en autre considérés comme cas de force majeure : guerre, grève, incendie, panne de machines, ou tout autres circonstances hors de notre contrôle. Tous risques de transport y compris les risques de guerre, quarantaine, etc... sont à la charge de l'acheteur.

G - CONDITIONS DE MARQUAGE

- Nos offres sont à titre indicatif et vous seront confirmées de manière définitive après réception de votre commande et logos
- Tous les logos à imprimer doivent être fournis en format vectorisé eps ou pdf
- Toutes nos offres sont valables 1 mois
- Les éventuelles hausses importantes de prix chez nos fabricants ou fournisseurs entre la date de l'offre et la date de la commande chez notre fournisseur, à cause d'une importante hausse des prix imprévue des matières premières, d'une fluctuation des taux de change ou autres cas de forces majeures, pourront donner lieu à une révision et à une adaptation de nos offres
- Les quantités mentionnées dans l'offre peuvent différer de +/- 5%. Cette tolérance est inhérente au commerce du textile et ne donne droit à aucun dédommagement, ni à une rupture du contrat
- Une commande ne peut être engagée que si l'information est claire et disponible (répartition des tailles, logos, codes couleurs PMS, ...)
- En cas d'annulation de votre commande, les frais déjà encourus seront facturés (échantillonnage, matériaux en vrac,) + 30% de la valeur de la commande

H- TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

a - Les données à caractère personnel sont traitées de manière attentive et confidentielle dans le respect des législations et réglementations nationales et internationales applicables, notamment le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Il s'agit également de la coopération avec les demandes légitimes des personnes concernées selon le sens du RGPD.

b - De plus, les données à caractère personnel ne sont pas traitées autrement que de manière compatible avec les objectifs pour lesquels elles ont été obtenues et ne doivent pas être conservées ou traitées plus de temps que nécessaire.

c - Des garanties techniques et organisationnelles adaptées doivent être prévues afin d'assurer que les données à caractère personnel soient protégées contre toute destruction, perte ou autre forme de traitement illégal, en tenant compte de l'état des connaissances et du type de traitement.

d - Le cas échéant, le Donneur d'ordre doit immédiatement, à la demande de GENECO, coopérer pour la création d'un contrat à fournir par GENECO par référence à l'article 28 du RGPD (un contrat de sous-traitance) aux fins de traitement des données à caractère personnel par GENECO dans la mesure où un contrat existant entre les parties n'est pas déjà qualifié comme un tel contrat.

e – GENECO doit informer le Donneur d'ordre, dès que possible mais en tout cas sans délai déraisonnable, d'une violation des données à caractère personnel dans la mesure où elle concerne des données à caractère personnel qui, dans le contexte d'un contrat entre les parties, ont été obtenues du Donneur d'ordre ou sont traités à propos Donneur d'ordre par GENECO ou des personnes concernées auxquelles le contrat fait référence.

I - JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige, de quelque nature que ce soit, même en cas de pluralité de défendeurs, sera de la seule compétence du tribunal de commerce de Meaux.

J - RESERVE DE PROPRIETE

Il est expressément convenu que les marchandises restent la propriété de GENECO jusqu'au paiement intégrale de leur prix, en principal et intérêts par l'acheteur (Loi n°80335 du 12/05/1980).

K - RETOUR DE MARCHANDISE

Aucun retour de marchandise ne sera accepté si :

- Les articles sont sales, froissés, marqués et pas dans leur emballage d'origine avec étiquettes
- Au-delà d'1 mois après la date de facturation,
- Ne se trouvant plus dans la collection actuelle ou confirmés comme sortant de la collection,
- Ayant été facturé avec une remise exceptionnelle

Dans tous les cas, une autorisation écrite exceptionnelle de notre direction commerciale devra être donnée. Pour tout retour accordé : mention obligatoire de la facture concernée sur la demande de retour et bon de retour à coller sur le colis renvoyé dans nos entrepôts aux frais de l'acheteur (référence, couleur et taille). Tout retour de marchandises entraînera systématiquement les pénalités suivantes : facturation forfaitaire de 15% de la valeur de la marchandise retournée.

L- RELIQUAT

Les reliquats de commande seront systématiquement maintenus et envoyés franco de port (sauf Corse et DOM TOM).